

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2010

URBANISME COMMERCIAL - (n° 2566)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 71

présenté par
M. Piron

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 17, après le mot :

« maire »,

insérer les mots :

« de chacune ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.